



## Coupes LEWB Sellerie Gilbert – Pénélope Leprévost DRESSAGE – Règlement

- 1 En 2026, la LEWB en collaboration avec ses groupements régionaux prolonge les 2 challenges de régularité « Coupes LEWB régionales. Ces challenges sont réservés aux athlètes LEWB ayant une licence en ordre pour la saison en cours et se monte sur les niveaux CHEVAUX
  - a. Initiation pour la « Coupe Sellerie Gilbert de Dressage »
  - b. Niveau 1 pour la « Coupe LEWB Pénélope Leprévost de Dressage »
- 2 Chaque groupement choisit 5 concours, se déroulant jusqu'à début octobre plus tard, où les épreuves Ini 4, Ini 5, Ini 6 et N 1.4, N 1.5, N 1.6 sont respectivement qualificatives pour cette Coupe. La combinaison athlète/cheval doit participer obligatoirement à 3 des 5 manches qualificatives et les 4 meilleurs résultats de ces manches compteront pour établir le classement final.
- 3 Sur base des résultats de ces épreuves, toutes les combinaisons, quel que soit leur groupement, reçoivent des points comme suit :
  - a. 1ère place = 25 points
  - b. 2ème place = 21 points
  - c. 3ème place = 19 points
  - d. 4ème place = 17 points
  - e. 5ème place = 15 points
  - f. 6ème place = 13 points
  - g. 7ème place = 11 points
  - h. 8ème place = 9 points
  - i. 9ème place = 7 points
  - j. 10ème place = 5 points
  - k. A partir de la 11ème place, chaque reprise dont le résultat est supérieur ou égal à 58 % reçoit 3 points, chaque reprise dont le résultat est compris entre 50 % et 57,99 % se verra attribuer 1 point.
  - l. Les abandons ou éliminations obtiennent 1 point.
- 4 Les classements provisoires par groupement sont établis en ne conservant que les combinaisons du groupement concerné, avec leurs points attribués comme prévu au point 3, y compris les combinaisons de poneys lorsqu'ils participent dans la même épreuve que les chevaux, hors combinaisons (chevaux/poneys) du niveau supérieur à celui de la Coupe (Niv1 pour Initiation, et Niv2 pour Niv1).
- 5 Les groupements établissent les classements provisoires et finaux.
- 6 Les groupements s'occupent de la publicité du partenaire sur les compétitions de qualification.
- 7 En cas d'ex aequo, les combinaisons reçoivent les points de leur place.
- 8 Pour les classements provisoires et finaux, les combinaisons sont classées en additionnant les points qu'ils ont obtenus lors des 4 meilleures manches de qualification. Si une combinaison n'a participé qu'aux 3 manches obligatoires, la manche manquante vaut 0 point.
- 9 En cas d'ex aequo au classement final, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2èmes places, de 3èmes places... départagera les combinaisons concernées.
- 10 La finale, prévue en octobre ou novembre, se déroule respectivement sur une reprise traditionnelle de Niveau initiation ou 1 avec la combinaison la mieux classée. La combinaison choisie pour la finale doit rester en Niveau initiation ou 1 jusqu'à la date de la finale. Si l'athlète est qualifié dans plusieurs niveaux de Coupes avec le même cheval, il ne pourra participer qu'à une seule finale et devra informer son groupement de son choix. Un athlète peut être qualifié à plusieurs finales si c'est avec des chevaux différents. Si l'athlète sélectionné ne peut être présent à la finale, sa place est attribuée au(x) athlète(s) suivant(s) issu(s) du même groupement régional. Lors du désistement d'un athlète, peu importe la raison, il perd sa place définitivement au profit du suivant du classement.

*Les manches qualificatives sont publiées sur les sites des groupements et précisées sur l'avant programme du concours.*



## LES PRIX DES COUPES LEWB SELLERIE GILBERT – PENELOPE LEPREVOST EN DRESSAGE

- La Sellerie Gilbert et la marque Pénélope Leprévost offrent des bons d'achat et/ou cadeaux en nature aux athlètes finissant dans les 5 premiers de chaque épreuve qualificative.
- Les 3 meilleurs athlètes du classement final de chaque groupement provincial sont invités à participer à la finale qui se déroulera lors d'un événement particulier en fin de saison.
- La Sellerie Gilbert et la marque Pénélope Leprévost prévoient des cadeaux spécifiques (bons d'achat et/ou cadeaux en nature et/ou gains financiers) d'une plus grande valeur que ceux distribués pendant la saison pour les 3 premiers lauréats de chaque finale de chaque niveau.
- La Sellerie Gilbert et/ou Pénélope Leprévost fait livrer l'entièreté des bons d'achat et/ou des prix en nature au siège social de la LEWB, Rue de la Pichelotte 11 à 5340 Gesves. La LEWB s'assure de la répartition auprès de chaque groupement. Le groupement régional prendra ensuite en charge la distribution des prix.